

N°542

du 19
OCTOBRE
2012

Editorial

Par Koffi
SOUZA

LES TROIS FRANCOPHONIES

Le Sommet de la Francophonie rassemblant tous les deux ans les 56 Etats membres ayant en partage la langue française vient de se tenir du 12 au 14 octobre à Kinshasa. Le choix d'un pays africain pour abriter un tel sommet reflète l'importance de l'Afrique dans l'usage de la langue française. 56% des locuteurs de la langue de Senghor sont des Africains. Ils représenteront 80% des francophones à l'horizon de 2050. Malgré tout de nombreuses incertitudes ont inquiété les participants à cette réunion.

LES TROUBLES DE LA FRANCOPHONIE LINGUISTIQUE

Le temps de la francophonie triomphante est révolu. La langue anglaise s'est imposée comme langue universelle tandis que le français doit batailler pour garder une place au soleil. La langue française est actuellement parlée par près de 220 millions de personnes dans le monde. Mais l'anglais progresse. Deux stratégies se sont alors opposées lors du Sommet.

Les représentants de plusieurs pays africains comme le Sénégal, le Rwanda et plus récemment le Gabon se sont montrés favorables à l'ouverture vers l'anglais parallèlement à la langue française. Certains d'entre eux, comme le Rwanda, se sont convertis au bilinguisme Français-Anglais.

D'autres pays Africains, comme le pays hôte, la RDC sont quant à eux favorables à une résistance face à la colonisation de l'Anglais. Mais cette attitude est de plus en plus minoritaire. Dans cette opposition de points de vue, les pays en faveur d'une Francophonie ouverte aux autres langues progressent. Ainsi, cette année les deux nouveaux Etats qui ont rejoint l'OIF : l'Uruguay et le Qatar sont des Etats où le

suite à la page 4



Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Préparation intensive des prochaines législatives

Les membres de la CENI prêtent serment le 24 octobre devant la Cour constitutionnelle

P. 4 Internet pour tous
Togotelecom et Ecobank en partenariat



Photo: L'Union

M. Aboudou Assouma, Président de la Cour Constitutionnelle du Togo

P.5 FOOTBALL/CAN 2013
Les remerciements de Faure Gnassingbé

P.4 Lutte contre le changement climatique
Lomé, le futur centre régional de développement propre

P.4 A l'approche de l'atteinte des OMD en 2015
Mettre 120 milliards Cfa pour rabaisser les mortalités infantile et maternelle

moovGmail SMS

Envoie des SMS gratuits à tes contacts Moov.

no limit

groupe etisalat

Service Client : 7777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

Préparation intensive des prochaines législatives

Les membres de la CENI prêtent serment le 24 octobre devant la Cour constitutionnelle

Sylvestre D.

Véritablement, le train va vite. Et ceux qui hésitent risquent de le prendre en route. Le processus électoral décolle avec cette nouvelle information : les membres de la Cour constitutionnelle vont prêter serment le mercredi 24 octobre 2012. Soit juste une semaine après l'acte de nomination par les députés. Devant le juge constitutionnel, les quinze membres actuels (sur les dix-sept attendus) de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) vont, tour à tour, réciter le «Je jure solennellement de remplir fidèlement et en toute impartialité les fonctions de membre de la CENI dans le respect de la Constitution et du code électoral». Il s'agit là de s'occuper de ceux qui sont prêts. Les deux sièges restants, réservés au groupe parlementaire CAR et aux députés non-inscrits (sous-entendus ceux se réclamant de l'ANC), n'étant pas encore pourvus. Il y a encore deux jours, le ministre de l'Administration territoriale, Gilbert Bawara, indiquait que la prochaine étape est la prestation de serment. C'est la réplique, en toute sportivité politique, de l'Exécutif togolais à la frange de l'opposition qui continue de hurler qu'aucun scrutin ne se tiendra sans la restitution du matériel de sonorisation, la réintégration des 9 ex-députés de l'UFC, le retour ici et maintenant à la Constitution de 1992, l'engagement immédiat avec effet immédiat du Chef de l'Etat à ne plus présenter à la présidentielle de 2015, la mise en œuvre du rapport de la CNDH sur les cas de torture et celle des recommandations de la CVJR, l'engagement de ne plus gazer les marcheurs, la libération de Kpatcha Gnassingbé, la réintégration des étudiants exclus de l'université de Kara, la cessation de la vie chère, l'emprisonnement de Massina Yotroféï, la diminution du prix du gaz butane... la libération de



Kogoé Akrima

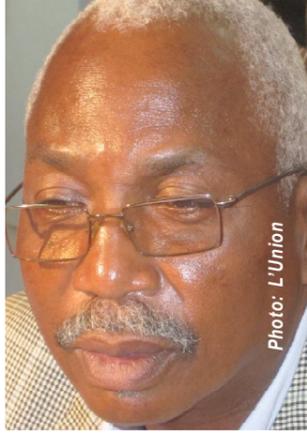
Pascal Bodjona. Que de préalables extensibles qui s'adaptent à l'information du jour !

Apparemment, on ne peut pas forcer des partis à user de leur droit. «Je voudrais profiter de cette occasion pour rappeler que la loi, notamment le code électoral, confère des droits et des prérogatives à certaines composantes et entités politiques et de la société civile en leur permettant, entre autres, soit de proposer des candidats en vue de



Daté Yao

leur élection ou de leur entérinement et nomination par l'Assemblée nationale comme membres de la CENI (...) Ces composantes et entités politiques



Taffa Tabiou Issoufou

est entièrement libres de jouir de ces droits et privilèges comme d'y renoncer», rappelait en début de semaine le ministre Gilbert Bawara.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on commence par y voir clair depuis la nomination des membres de la CENI par l'Assemblée nationale. En dehors du Groupe de la majorité parlementaire (prochainement UNIR) et de l'Union des forces de changement (UFC), le Comité d'action pour le renouveau (CAR) et l'Alliance



Sambiani-Konkadjia Raphaël

nationale pour le changement (ANC) n'ont pas daigné répondre aux appels à candidatures. Le leader de l'ANC boudant tout ce qui se fait par le pouvoir en place et s'accrochant à la seule mobilisation populaire. Le vote étant fait, il ne restera au parti que de négocier en coulisse les deux sièges restants. Et ce, au grand désarroi du CAR qui risque de tout perdre. Il manque deux places et la bataille va être rude entre les deux ennemis intimes du Collectif Sauvons le Togo et le Coalition Arc-en ciel. Le président du CAR, Paul Dodji Apévon, et les siens devront encore ruminer pour longtemps leur nouvelle demande : ouverture de négociations sur la répartition des sièges à la Commission électorale indépendante, car la composition actuelle fait la part belle au pouvoir. La suspension décrétée de la participation à une CENI morte sonne comme un amusement de plus.

Pendant ce temps, la Convention démocratique des peuples africains (CDPA) semble s'enfermer dans ses calculs. «Nous avons pris acte de ce qui a été fait et nous appelons le pouvoir à suspendre ce processus, et à créer les conditions objectives



Potopéré Tozim

pour qu'il y ait, enfin, le dialogue que nous appelons de tous nos vœux et qui nous permettra de nous entendre sur la nouvelle composition de la CENI», a indiqué Mme Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson, secrétaire nationale par intérim du parti. Comme pour semer volontairement le flou. «Nous sommes surpris des circonstances dans lesquelles les élections des membres de la CENI ont eu lieu. Il n'y a pas eu de consensus. Les plateformes des différentes



Kolani Lardja

coalitions pour avoir un cadre électoral accepté par tous ont été ignorées. Nous appelons le Gouvernement à prendre des dispositions pour la nouvelle composition de la CENI avant l'élection des membres. La CDPA ne compte pas participer à cette CENI, s'il n'y a pas de dialogue qui aboutit à une composition de cette Commission électorale». Bon à noter : il ne revient pas au parti de dire à son membre élu de renoncer ou pas. Ah, le Togo des politiciens de la Terre de nos Aïeux !

Qu'à cela ne tienne, juste après la prestation de serment, la CENI élaborera son budget de fonctionnement et le budget d'organisation des consultations électorales, et établira le chronogramme des législatives. Elle va refondre le fichier électoral, afficher les listes électorales, créer ou supprimer des bureaux de vote et leur localisation géographique, étudier les dossiers de candidature, commander et déployer le matériel électoral, coordonner les accréditations, etc. L'Etat, lui, s'est déjà engagé à mettre à sa disposition les moyens nécessaires à son fonctionnement permanent pour l'accomplissement de ses missions.

VERBATIM Par Eric J.

Les réformes à l'Assemblée

Les élus du Peuple viennent de procéder le mercredi 17 octobre dernier à l'élection de 15 membres de la Commission électorale nationale indépendante, Ceni. Et ce, conformément au nouveau code électoral qui dispose que l'institution d'organisation des élections doit comporter désormais 17 membres dans des proportions de 5 pour la majorité parlementaire, 5 à l'opposition parlementaire, 3 à l'opposition extra parlementaire, 3 à la société civile, et 1 pour l'Administration. Pour être donc au complet, il y a encore deux postes vacants que l'Assemblée nationale doit pourvoir. Cela risque d'être difficile puisqu'il s'agit d'un membre du groupe parlementaire Car et d'un membre du groupe parlementaire des non-inscrits (surtout Anc).

En réalité, ces deux entités présentes à l'Assemblée nationale n'ont pas envoyé de candidats pour la composition de la Ceni. Leur appartenance à deux groupes, le Collectif Sauvons le Togo (Cst) et la Coalition Arc-en-ciel, très actifs sur le terrain politique, les oblige à boycotter le processus électoral en cours. Elles ont reçu comme consigne de ne pas s'impliquer dans la préparation de ces élections tant que le pouvoir en place ne leur donnera pas de garanti suffisante pour la transparence du scrutin.

Pour lancer le processus électoral, le gouvernement a invité les partis politiques membres du Cst et de la coalition à des discussions. Mais ils ont décliné l'invitation en avançant que la seule discussion possible doit concerner le départ de Faure Gnassingbé du pouvoir. Pour eux, il faut que le Chef de l'Etat dont le mandat court jusqu'en 2015 exprime clairement sa volonté de ne plus se représenter.

Outre cette condition qui ne se repose, apparemment sur aucun texte juridique, les deux regroupements exigent des réformes institutionnelles et constitutionnelles avant toute élection dans le pays. Pourtant, la communauté internationale qui suit de près l'évolution du débat politique est prête à accompagner le pays dans ces élections pour lesquelles elle ne réclame que la transparence, l'équité et l'acceptabilité pour tous.

Au lendemain de l'élection des 15 membres de la nouvelle Ceni, les deux regroupements s'acharment contre l'Union des forces de changement (Ufc) du fait que le parti de Gilchrist Olympio a signé un accord de gouvernement avec la majorité et ne doit donc plus se considérer comme une opposition parlementaire. D'ailleurs, une féroce campagne médiatique a été lancée contre cette formation politique. « Sur quelle base ? » s'interrogent plusieurs observateurs. D'autant plus que, plusieurs partis de l'opposition avaient participé à des gouvernements et étaient allés à des élections avec le statut d'opposition.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'on est en droit de penser que le scénario de 2003 est en train de se reproduire. Car, au vu de tous ces préalables et exigences politiciennes, et malgré tout le tintamarre qui se fait, les réformes se feront à l'hémicycle.

Contre les inondations et pour une autre gestion des ressources en eau L'Autorité officialise 6 zones d'interdiction des constructions ou bâtiments

Ceci conforte la mise en application de la loi 2010-004 du 14 juin 2010 portant Code de l'eau. Particulièrement en son article 53 **suivant lequel** «un décret en conseil des ministres détermine les zones à l'intérieur desquelles l'édification de constructions ou de bâtiments, à usage d'habitation ou non, est interdite ou subordonnée à l'observation de prescriptions spéciales en raison des risques d'atteinte à la qualité de l'eau, des dangers pour la population, des difficultés prévisibles d'approvisionnement en eau ou encore des obstacles à la réalisation de l'assainissement de ces zones». Depuis ce 17 octobre 2012, l'Autorité s'est exécutée en édictant un décret en six articles.

On peut y découvrir que, «sous réserve des prescriptions législatives et réglementaires contraires», il est interdit d'édifier des constructions ou bâtiments dans les zones suivantes : les périmètres de protection immédiats des ouvrages de captage d'eau destinée à la

consommation humaine ; les voies d'accès aux ouvrages de captage d'eau destinée à la consommation humaine, ainsi qu'aux ouvrages d'assainissement ; les abords des sources des cours d'eau ; les zones de servitude de passage sur les rives des cours d'eau navigables et non navigables ; les zones inondables ; les lits des cours d'eau.

Plus est, l'édification des constructions ou de bâtiments est subordonnée à l'observation des prescriptions spéciales dans (i) les abords des cours d'eau, des lacs et des lagunes ; (ii) les zones humides ; (iii) et les zones des périmètres rapprochés et éloignés des points de captage d'eau destinée à la consommation humaine. Avec la précision qu'un arrêté conjoint du ministre chargé de l'Eau et celui de l'Habitat fixera les prescriptions spéciales à observer dans lesdites zones.

Naturellement, toute violation du décret expose son auteur aux sanctions déjà indiquées dans le Code l'eau.

Les 15 membres actuels de la CENI

Société Civile

Mme Aguigah Dola Angèle
Taffa Tabiou Issoufou
Daté Yao

Partis politiques extra-parlementaires

Akpotsui Adanou de Initiative et Développement (ID)
Kolani Lardja du Parti pour la Démocratie et le Renouveau (PDR)
Boutou Sibabi de la Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA).

Administration (représentant)

Potopéré Tozim

Opposition parlementaire (3 au lieu de 5)

Lokadi Komi (UFC)
Homawoo Jean-Claude (UFC)
Djahlin Djanie (UFC)

Majorité parlementaire

Sambiani-Konkadjia Raphaël
Andjao Tcha-Kpohou
Fombo Kokou
Kégbéro Latifou
Kogoé Akrima

Lutte contre le changement climatique

Lomé, le futur centre régional de développement propre

Jean Afolabi

Lomé, la capitale togolaise, est désignée à travers la Banque ouest africaine de développement (Boad) pour abriter le Centre de collaboration régionale (CCR) en matière de Mécanisme du développement propre (MDP) en Afrique. C'est le contenu d'un accord intervenu le mardi 16 octobre à Bonn, en République d'Allemagne, entre Christian Adovelande, le président de la Boad, et Mme Christiana Figures, secrétaire exécutive de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son Protocole de Kyoto. Aux termes des dispositions de ce protocole, indique un communiqué, le secrétariat exécutif de la CCNUCC et la Boad mettront en commun les moyens adéquats et travailleront conjointement à travers le Centre de Collaboration Régional (CCR), dans le but d'apporter un soutien direct aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et au secteur privé afin de leur permettre d'identifier et de développer des projets éligibles au Mécanisme du Développement Propre (MDP) en Afrique. Le choix de la Boad pour accueillir le premier Centre du genre constitue une reconnaissance au plan international des actions et initiatives de la Banque en matière de lutte contre les changements climatiques, précise le



Signature de l'accord entre la Boad et la CCNUCC

texte.

Le Centre de Collaboration Régional est donc un projet structurant qui vient renforcer deux des objectifs majeurs de la Boad sur le sujet qui sont, d'une part, d'assister les Etats membres dans le montage et la validation de projets MDP pour l'accès aux ressources des fonds carbone, et d'autre part de définir le cadre méthodologique et procédurier du marché du carbone en Afrique francophone. Il favorisera le développement des projets éligibles et consolidera le partenariat entre la CCNUCC et la Boad dont les actions en matière de lutte contre les changements climatiques sont déjà multiformes.

La mise en place de ce centre

permettra de renforcer les capacités des Etats africains à identifier et développer des projets MDP et des programmes d'activités potentiels et, ce faisant, de créer une capacité plus durable pour un engagement local futur dans ces activités ainsi que sur le marché mondial du carbone. Un tel projet participe aux objectifs du plan stratégique 2019-2013 de la Banque ouest africaine qui vise entre autres à "positionner la Banque comme un instrument stratégique des Etats pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté" et plus précisément à "assister les Etats membres dans le montage et la validation de projets MDP pour l'accès aux ressources des fonds carbone".

Besoins de liquidités bancaires

47 milliards Cfa encore injectés aux banques togolaises en une semaine

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 16 octobre 2012, à une injection de liquidités de 47,200 milliards de francs Cfa dans le circuit bancaire togolais, sur un total régional de 448,348 milliards de francs. L'opération arrive à échéance le lundi 22 octobre 2012, indique un communiqué de la Banque centrale. L'opération a enregistré en tout la participation de 37 établissements de crédit provenant des 8 places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Le taux

marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 3,0010% et 3,0610%.

Outre le Togo, les banques du Bénin ont vu leurs circuits renfloués de 146,300 milliards de francs. Elles sont suivies de celles du Burkina Faso et du Mali avec respectivement 78,900 milliards et 54,100 milliards de francs. Les banques sénégalaises ont enlevé 53,066 milliards de francs. Après le Togo viennent celles de la Côte d'Ivoire avec 39,529 milliards de francs, du Niger avec 18,850 milliards de francs et de la Guinée-Bissau avec 10,403 milliards de

francs.

L'institut d'émission, la Banque centrale, a également procédé, valeur 16 octobre 2012, à une injection de liquidités à 28 jours d'un montant de 412,269 milliards de francs. L'échéance de cette adjudication est fixée au 12 novembre 2012. En tout 26 établissements bancaires de 7 Etats de l'Union ont participé à cette adjudication mensuelle. Le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont établis respectivement à 3,0000% et 3,1212%.

Pour la facilitation des investissements et le commerce

Ecobank s'associe à ICICI Bank Inde

La deuxième banque indienne ICICI Bank (NYSE : IBN, BSE:532174, NSE:ICICIBANK) et Ecobank Transnational Incorporated (BRVM : ETIT) présent dans 35 pays africains, viennent de signer un protocole d'accord afin de promouvoir et de faciliter les investissements et le commerce entre l'Inde (1,2 milliard d'habitants) et l'Afrique (1 milliard d'habitants). Ce partenariat intervient alors que les investissements indiens en Afrique ont dépassés 33 milliards de dollars, environ 16.500 milliards de francs

Cfa, en 2011 et que les échanges commerciaux Inde-Afrique pourrait atteindre 90 milliards de dollars, soit le triple, d'ici 2015.

Le protocole d'accord a été signé par Arnold Ekpe, directeur général sortant d'Ecobank et Vijay Chandok, président services bancaires internationaux d'ICICI Bank, pour qui, "Ces dernières années, le commerce et l'investissement de l'Inde à l'Afrique a augmenté considérablement et est encore appelé à croître. Ce protocole d'accord est un pas concret dans le sens d'accompagner les entreprises

indiennes en Afrique. Il permettra à ICICI Bank et Ecobank de tirer parti de leur expertise, de leurs solides connaissances locales et de leurs relations avec les entreprises pour soutenir les relations indo-africaine".

ICICI Bank a une présence internationale sur 19 pays et a affiché un total bilan de 111 milliards de dollars au 30 juin 2012. Au 30 juin 2012, Ecobank disposait de 9,1 millions de clients qui ont permis de générer un produit net bancaire de 765 millions \$ pour un total bilan de 17,8 milliards \$

A l'approche de l'atteinte des OMD en 2015

Mettre 120 milliards Cfa pour rabaisser les mortalités infantile et maternelle

* Réduire la mortalité néonatale de 35% et la mortalité maternelle de 28%.

Dans trois ans, le Togo devra justifier des efforts et sacrifices consentis de bonne foi dans l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement, notamment en matière de santé (4 & 5). L'échéance est toute proche, et l'autorité veut mettre les bouchées doubles, particulièrement pour ce qui est de la santé mère-enfant. Au ministère de la Santé, un sentier est tout trouvé, qui veut prendre appui sur la nouvelle Politique nationale de santé. Il s'agira, à terme, de réduire la mortalité néonatale de 35%, la mortalité chez les enfants de moins de cinq ans de

mi-février par le Comité sectoriel santé et VIH/sida. Ainsi, d'ici trois ans, l'on pourra faire passer le taux de mortalité maternelle à 240 pour 100.000 naissances vivantes et celui de la mortalité néonatale à 25 pour 1.000 naissances vivantes en 2015 contre respectivement 350 pour 100.000 et 39 pour 1.000 naissances vivantes en 2008. Le taux de mortalité infantile devrait, lui, passer à 47 pour 1.000 naissances vivantes et celui de la mortalité infanto-juvénile à 71 pour 1.000 naissance vivantes contre respectivement 78 pour 1.000 et 123

identifiées pour la mortalité des enfants sont, entre autres, le paludisme, la malnutrition, les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires. Le paludisme représente la première cause de morbidité et de mortalité des enfants de moins de 5 ans enregistrées dans les formations sanitaires. D'après les données du ministère de la Santé, les enfants de 0 à 5 ans sont les plus touchés dans une proportion de 48% par rapport au nombre de cas enregistrés tous âges confondus. La malnutrition reste également préoccupante chez les enfants de moins de 5 ans. La malnutrition chronique est élevée et touche en moyenne près de 30% des enfants du pays, avec une variabilité d'une région à une autre. Les carences en micro nutriments (Fer, Iode, Vitamine A) sont également fréquentes. La prévalence de l'anémie demeure élevée. Elle est estimée à plus de 40% chez les femmes enceintes et de 76 à 91% chez les enfants de 6 à 36 mois.

Pour la réalisation du plan, une évaluation des besoins additionnels en ressources humaines pour la santé indique près 3.500 agents à prendre en compte. De toutes les catégories : agents de santé communautaire, assistants d'hygiène, infirmiers auxiliaires d'Etat, accoucheuse auxiliaires d'Etat, sages-femmes d'Etat, médecins de santé publique, pharmaciens, médecins généralistes, techniciens de laboratoires... Il y a, par ailleurs, nécessité de rendre fonctionnelles certaines structures existantes, et de procéder à de nouvelles constructions dans des zones reculées habitées par des densités humaines suffisantes. A ceci viennent s'ajouter des besoins en infrastructures et en équipements.

A trois ans de l'échéance des OMD, tout ceci rime à une course contre la montre.



42%, et de réduire également la mortalité maternelle de 28% durant la période 2012-2015.

Pour ce faire, le Pr Charles Kondi Agba et ses collaborateurs ont mené des réflexions sur un plan à court terme, centré sur la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, la réduction de la mortalité infantile et infanto-juvénile, le contrôle des principales maladies transmissibles, y compris les maladies tropicales négligées et la lutte contre les maladies non transmissibles, ainsi qu'un système d'accès universel aux services essentiels de santé. C'est qui a conduit à l'adoption, mercredi par le conseil des ministres, du Plan national de développement sanitaire 2012-2015. Le document avait été déjà validé à la

pour 1.000 naissances vivantes actuellement.

Une source officielle évoque une enveloppe très légèrement au-delà de 120 milliards de francs Cfa pour supporter les coûts de ce plan de santé. Ce qui fait une moyenne d'à peu près 30 milliards de francs annuels jusqu'en 2015, et porterait les dépenses totales de santé par tête d'habitant autour de 15.602 francs en 2015 contre 8.315 francs en 2011, explique-t-on. L'Etat devra y mettre du sien, ainsi que les partenaires techniques et financiers et les recettes des formations sanitaires à travers des systèmes de mutualisation du risque de maladie telle l'assurance-maladie universelle et les mutuelles de santé.

Dans ce pays, les causes majeures

Internet pour tous

Togotelecom et Ecobank en partenariat

Mercredi, au siège de Togotelecom à Lomé, il a été procédé à la signature d'un accord de partenariat entre Togotelecom et Ecobank pour trouver une réponse à la population à faible revenu qui a pourtant besoin de l'internet. C'est Sam Bikassam et Didier Alexandre Corrèa, respectivement directeur général de Togotelecom et directeur général d'Ecobank-Togo qui ont signé le document de partenariat.

Dans cet accord, il est mis à la disposition du public, pour deux ans, un lap top (ordinateur portable), une clé internet selon le goût de chaque consommateur et un forfait internet au prix, à partir de, 19 000 fcfa TTC par mois. Selon les initiateurs, ce partenariat est inédit dans le domaine des télécommunications au Togo et offre au client des avantages tels qu'un crédit d'équipement au taux exceptionnel de 7,5% HT l'an, un service après vente (assistance à l'utilisation de l'internet dans chaque Espace Telecom, proposition systématique de solutions de substitution lors des dérangements et garantie sur le matériel).

Pour avoir accès à ce service né de ce partenariat, il faut remplir les conditions suivantes:

- domicilier son salaire à Ecobank-Togo
- se rendre dans un espace



Togotelecom pour se faire délivrer une facture pro format concernant l'offre choisie ;

- se rendre dans une agence Ecobank pour remplir le formulaire d'engagement muni de ses 3 bulletins de salaire, d'une attestation de travail et d'une attestation irrévocable de virement de salaire.

Les ordinateurs proposés ont les

caractéristiques suivantes:

- ordinateur de marque SAMSUNG, écran 10 pouces avec un disque dur de 208 Go et une mémoire RAM de 1 Go. Il est doté du système d'exploitation WINDOWS 7 avec en plus le Bluetooth, la webcam, la wifi et le son intégré

- ordinateur de marque TOSHIBA, écran 17 pouces avec un disque dur de 680 Go et une mémoire RAM de 4 Go. Il est doté du système d'exploitation WINDOWS 7/Edition premium avec en plus le Bluetooth, la webcam, la wifi et le son intégré.

Ils sont tous munis de garanties.

A travers ce partenariat, le Togolais moyen peut désormais disposer d'une connexion Internet pouvant l'aider à faire des recherches, à s'instruire et à développer des activités essentielles pour ses besoins. C'est donc un outil de développement fiable et viable pour le pays.

FOOTBALL/CAN 2013

Les remerciements de Faure Gnassingbé

Le Président de la République, Faure Gnassingbé a adressé, mardi, ses félicitations aux Eperviers et à leur encadrement technique ainsi qu'à la Fédération Togolaise de Football, à la suite la qualification du Togo à la Coupe d'Afrique des Nations, Afrique du Sud 2013.

"Le Président de la République tient, au nom du Peuple togolais, du Gouvernement et en son nom personnel, à féliciter très chaleureusement les Eperviers et leur encadrement technique et administratif ainsi que la Fédération Togolaise de Football, pour cet exploit qui fait la fierté de toute la nation Togolaise", indique le communiqué de la Présidence.

Dimanche, les Eperviers ont décroché leur billet pour la CAN 2013, en battant le Gabon 2-1 (1-1 à l'aller). Ceci n'a été possible que grâce à la mobilisation de tous les Togolais. Une mobilisation qui n'a pas échappé au Chef de l'Etat qui saisit cette occasion pour "rendre également hommage à tous ceux qui se sont mobilisés à tous les niveaux et dans toutes les régions de notre pays pour rendre possible cette victoire".



"L'esprit d'union et de solidarité que les Togolais ont manifesté en se mobilisant comme un seul homme derrière notre équipe nationale honore notre patrie, le Togo", relève le communiqué.

Le Président de la République souhaite vivement, par ailleurs, que

"cet élan patriotique soit cultivé et pérennisé afin que nous puissions accompagner les Eperviers vers des victoires encore plus éclatantes".

C'est la 8e fois que le Togo va participer à une phase finale de la CAN. Et pour cette fois, il s'agira de franchir le cap des quarts de finales.

La sélection a, pour ce faire, le soutien du Chef de l'Etat qui "réitère à l'équipe nationale et à son encadrement son soutien ferme et celui du peuple togolais et présente d'ores et déjà aux Eperviers ses meilleurs vœux de réussite pour la CAN 2013".

CYCLISME /

L'équipe nationale quitte Lomé pour le tour du Burkina

L'équipe nationale cycliste du Togo a quitté mardi Lomé pour le Burkina Faso où elle défendra, du 19 au 28 octobre, les couleurs nationales à la 26e édition du tour cycliste du Faso après une semaine (du 8 au 14 octobre) de mise au vert à Atakpamé, ville aux sept collines au nord de Lomé, a appris mercredi l'agence Xinhua auprès du président de la Fédération togolaise de cyclisme (FTC), Anani Assiongbo.

M. Assiongbo a indiqué que l'équipe nationale du Togo composée des six meilleurs cyclistes du championnat du Togo, va se mesurer à une centaine d'autres issus de 13 pays différents, sur une distance de plus de 1.300 km, courue en 10 étapes. C'est pour mettre les coureurs dans les conditions du Tours de Faso que la fédération a choisi la ville d'Atakpamé pour une mise au vert afin de permettre aux cyclistes togolais de s'habituer au relief et de s'adapter aux difficultés liées aux montées, a déclaré le président de la FTC.

Sous l'encadrement de l'entraîneur national, Godefroi Anagonou, assisté du technicien de la FTC Akakpo Kossi, les cyclistes ont peaufiné leur entraînement en parcourant une centaine de km par jour à travers les rues de la ville d'Atakpamé et les localités environnantes. Outre les "home train" ou repos actifs qui consistent à faire du vélo sur place, les cyclistes togolais se sont entraînés intensément sur les collines. Le capitaine de cette équipe, Daklou Edem, qui s'est dit satisfait de l'encadrement a appelé les autorités et les responsables de la FTC à mieux faire dans les années à venir.

CAN-2013 : Le résultat de Sénégal-Côte d'Ivoire confirmé, la Côte d'Ivoire qualifiée

La Confédération africaine de football (CAF) a confirmé mardi le résultat du match Sénégal-Côte d'Ivoire (victoire 2-0 et qualification des Ivoiriens pour la CAN-2013) qui avait été interrompu à la 74e minute samedi à la suite des incidents dans les tribunes à Dakar.

"La CAF a décidé de confirmer officiellement le résultat du match, à savoir 2-0 en faveur de la Côte d'Ivoire (...) et de considérer le Sénégal comme le perdant de ce match et éliminé de la compétition", écrit la CAF dans un communiqué après une réunion de la commission de discipline de l'instance au Caire.

La CAF précise que "d'autres sanctions" pourraient être imposées par la commission de discipline.

Le Sénégal avait déjà perdu le match aller 4-2 en Côte d'Ivoire lors de ces barrages qualificatifs à la prochaine CAN, qui se tiendra du 19 janvier au 10 février en Afrique du Sud.

Samedi à Dakar, des feux ont été allumés dans les gradins après le deuxième but de l'Ivoirien Drogba, et des projectiles ont volé : pierres, bouteilles, sachets d'eau ou canettes vides, et même quelques chaises.

Les forces de l'ordre ont dû intervenir pour disperser les supporters à l'aide de gaz lacrymogènes. Les supporters ivoiriens ont été évacués vers la pelouse, où étaient déjà regroupés joueurs sénégalais et ivoiriens dans un périmètre de sécurité. Tous ont été ensuite évacués du terrain.

Le match a été définitivement arrêté après une quarantaine de minutes d'interruption et il y eu "des dizaines de blessés", généralement "légers", selon une source au ministère de l'Intérieur.

L'Afrique de l'Ouest se taille la part du lion

L'Union des fédérations ouest-africaines de football (UFOA) divisées en deux zones sera fortement représentée à la Coupe d'Afrique des nations (CAN 2013), avec huit sélections, soit la moitié des équipes nationales (16) présentes à la compétition.

Sur ses huit représentants, elle n'en a perdu qu'un seul, le Bénin éliminé au premier tour par l'Ethiopie sans avoir concédé le moindre échec. En revanche, sont qualifiés le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Togo. Il n'est pas inutile de rappeler qu'au début de cette année, trois de ces pays avaient pris les 2e, 3e et 4e places de la CAN 2012, dans l'ordre la Côte d'Ivoire, le Mali et le Ghana.

L'Afrique du Nord a qualifié les trois pays du Maghreb, Algérie, Maroc et Tunisie, abandonnant en cours de route la Libye, la Mauritanie ne s'étant pas engagée dans la course à la qualification. Avec trois équipes sur cinq ou plutôt sur quatre c'est un résultat qui frise le sans faute Algériens et Libyens étant confrontés les uns



contre les autres lors du tour décisif.

L'Afrique australe aura trois représentants l'année prochaine en

Afrique du Sud, l'Afrique du Sud, qualifié d'office en qualité de pays organisateur, l'Angola et la Zambie, tenant

du titre, qui a pourtant été à deux doigts de ne pas en être après son difficile combat avec l'Ouganda et une victoire aux tirs au but.

L'Afrique du Centre n'aura qu'un unique ambassadeur, la République Démocratique du Congo, sur les huit équipes au départ. La situation est exactement la même pour la Zone Ouest A avec le seul Cap Vert.

Enfin les espoirs de l'Afrique Centrale et Orientale reposeront sur la seule Ethiopie qui effectuera son grand retour sur la scène continentale après 31 ans d'absence.

Ainsi, si on additionne ses deux groupes, l'Afrique de l'Ouest comptera la moitié (8) des participants à la phase finale de la 29e Coupe d'Afrique des Nations.

EDITORIAL

LES TROIS FRANCOPHONIES

suite de la page 1

Français n'est pas la langue majoritaire. Il existe en effet dans l'organisation de la francophonie des velléités politiques qui ont tendance à placer au second plan, la francophonie linguistique.

LES HESITATIONS DE LA FRANCOPHONIE POLITIQUE

Au-delà du ciment unificateur linguistique, la francophonie a souvent été tentée de constituer un bloc de coopération politique. Mais cet objectif a toujours eu beaucoup de mal à se réaliser tant les intérêts des Etats membres sont divergents.

La volonté de la France d'utiliser la francophonie comme un levier politique a toujours été considérée comme une sorte de recolonisation par une francophonie occulte.

Justement, à l'occasion de son voyage en terre africaine, le chef de l'Etat français a marqué sa volonté de renoncer définitivement à la francophonie. Mais si la France entend laisser les africains choisir eux-mêmes leurs dirigeants, elle cherche à présent à leur imposer son modèle politique, celui d'un Etat de droit respectueux des droits humains et de la démocratie.

C'est la raison pour laquelle François Hollande a quelque peu boudé lors de son séjour en terre africaine le président Kabila dont la réélection a été contestée par l'opposition. M. Hollande avait déclaré avant même de se rendre à Kinshasa, en présence de Ban Ki-Moon, le secrétaire général de l'ONU, que: "La situation en RDC est tout à fait inacceptable sur le plan des droits, de la démocratie et de la

reconnaissance de l'opposition". Et de prévenir "À Kinshasa (...), je rencontrerai l'opposition politique, les militants associatifs, la société civile." Ce qu'il a fait dès son arrivée. Quant à sa rencontre avec le président Kabila, elle a été glaciale et le Chef de l'Etat français s'est abstenu d'applaudir son homologue congolais à la fin de son discours.

Le poids politique de la France en Afrique tend à se réduire tandis que s'accroît l'affaiblissement de la francophonie économique.

L'AFFAIBLISSEMENT DE LA FRANCOPHONIE ECONOMIQUE

Le poids de la France sur le terrain économique se réduit de jour en jour. L'Afrique francophone s'ouvre à de nouveaux partenaires comme la Chine ou l'Inde. Les deux géants

africains le Nigeria et l'Afrique du Sud sont anglophones et une anglophone Madame Zuma vient de succéder à un francophone le ministre Ping à la tête de l'Union africaine.

Dans une "déclaration de Kinshasa", les 56 pays membres et les 20 observateurs de l'organisation se sont engagés à soutenir le continent africain dans "un partenariat rénové" car il est amené à jouer "un rôle grandissant" dans le monde. "L'Afrique est le nouveau pôle de croissance. Elle représente l'avenir de la Francophonie, grâce au dynamisme de sa jeunesse et à ses potentialités immenses", estiment les membres de l'OIF.

Le temps de l'afro pessimisme est révolu, celui de la francophonie est encore incertain.

Yaya Touré lassé de Manchester City ?

Homme clé du dispositif de Manchester City, Yaya Touré commencera à se sentir à l'étroit du côté de l'Etihad Stadium. Alors que le contrat de l'international ivoirien court jusqu'en juin 2015, son agent, Dimitri Seluk, s'est fendu d'une nouvelle sortie médiatique pour évoquer le besoin de challenge de son protégé. Alors, réelle volonté de relever de nouveaux défis ou simple stratégie pour renégocier le contrat de celui qui est déjà l'un des plus gros salaires des Citizens ?

Après seulement deux saisons en Premier League, plus celle en cours, Yaya Touré va-t-il déjà migrer vers d'autres lieux ? C'est la question que se posent les médias britanniques. D'après son agent, le milieu de terrain serait disposé à quitter les Skyblues à l'issue de la saison pour évoluer à l'étranger. La raison principale évoquée serait la perte de motivation de l'éléphant après le titre de champion d'Angleterre, décroché après 46 ans d'attente chez les supporters.

Déjà au mois de mai, l'agent du joueur, Dimitri Seluk, déclarait sur les ondes de la radio espagnole Ona FM : "Yaya Touré a déjà tout fait à Manchester City et a besoin de nouvelles motivations. Il aimerait relever de nouveaux défis. Il ne coûterait pas trop cher (...) Il pourrait rejoindre beaucoup d'autres grandes équipes..." Une sortie médiatique rééditée mardi chez Sky Sports, où l'agent a une nouvelle fois évoqué que son poulain, homme providentiel dans le jeu de Manchester City, serait disposé à quitter le club lors du mercato estival.

Société/ En milieu rural

Le rejet des filles mères pousse à l'avortement et à l'infanticide

Etonam Sossou

L'irresponsabilité des auteurs de grossesse et la dureté de certains parents poussent des jeunes femmes à l'avortement clandestin voire à l'infanticide. La loi togolaise considère ces actes comme des crimes, mais dans les faits elle ne s'applique pas faute de moyens pour identifier leurs auteurs. Reportage.

"Une femme est venue ici avec des contractions. Nous l'avons assistée après son accouchement d'un bébé prématuré, mais elle a disparu dans la nature et nous ne l'avons jamais revue", raconte Chantal, sage-femme dans une clinique privée à Kpodzi au Nord de la ville de Kpalimé. "Je tente de sauver cette enfant avec les moyens du bord, car ici nous n'avons pas de couveuse. En



attendant qu'elle soit admise à l'hôpital, j'utilise des couvertures pour lui donner un peu de chaleur.", poursuit-elle. Depuis ce témoignage, la petite fille a été transférée dans l'hôpital de la place où elle est suivie par des médecins.

De plus en plus fréquents, les

abandons d'enfants ternissent l'image du pays, de même que les avortements clandestins et les infanticides, considérés comme des crimes au Togo.

La vie humaine est sacrée et toute personne a l'obligation de la respecter et de la protéger. Toute personne a droit à la vie, à

l'intégrité physique ainsi qu'au libre développement de sa personnalité dans le respect de la loi, de l'ordre public, du droit d'autrui et de bonnes mœurs

Responsabilité partagée

Cependant la responsabilité de ces actes est partagée. La pauvreté pousse certaines filles, comme Annie, à la prostitution et les expose à des grossesses non désirées. "On n'a pas le choix, confie-t-elle. J'étais à bout du souffle. Mes parents n'étaient plus en mesure de payer mes études et d'assumer certains de mes besoins. Alors, je me suis mise à courir après les hommes et comme résultat, je suis tombée enceinte. Cette grossesse n'a pas été bien accueillie par mes parents qui m'ont expulsée. Aujourd'hui, je me débrouille comme une femme seule".

Certains parents refusent, en effet, de prendre en charge leur fille avec leur enfant, prenant prétexte de la conjoncture économique. Michel se montre très dur à l'égard des filles enceintes. "Souvent, elles ne mesurent pas la pauvreté que nous inflige la vie. Lorsqu'elles ramassent leur grossesse, elles

doivent être conscientes des conséquences. Cette fille n'a pas sa place chez moi. Et je dois tout de suite la chasser, car cela m'apporterait trop de charges entre son entretien, sa grossesse et son enfant. Pour ça, je dis non !"

D'autres parents se montrent plus compatissants et condamnent un tel rejet. C'est le cas d'Atsou M., un père d'une cinquantaine d'années : "Au contraire, si ma fille tombait enceinte, je devrais m'interroger sur ma part de responsabilité dans tout cela. Nous ne devons pas chasser de nos maisons nos filles enceintes sous peine de gâcher leur vie. Si cela arrive, nous devons lui donner une chance de réorienter sa vie et aussi entourer l'enfant d'affection". Des propos qu'approuvent certaines filles mères : "Ce n'est pas un secret : est voleur celui qui se fait attraper. Nous qui avons eu cette mauvaise chance, nous sommes stigmatisées, mal aimées et rejetées. Certaines n'acceptent pas la honte et cherchent donc par tous les moyens à se débarrasser de ce fardeau afin de garder une place dans la

société. Pour échapper à la stigmatisation dont nous souffrons que nos religions et coutumes autorisent l'avortement!"

Les avortements clandestins sont encore pratiqués, où des fœtus sont souvent retrouvés dans des emballages en plastique sur la décharge publique. On en a dénombré au moins une dizaine en l'espace de six mois. "Faute d'un recensement, nous sommes dans l'impossibilité de retrouver les auteurs de ces meurtres, regrette Faith, président du comité de développement d'un quartier de la ville de Kpalimé, et on ne sait pas distinguer les jeunes filles délinquantes assimilées aux femmes libres".

Depuis décembre dernier, 5 fœtus et deux bébés ont été ramassés dans des caniveaux : "Trop c'est trop ! lance un pasteur en herbe. Ils ont aussi droit à la vie. La Bible est claire : celles qui avortent sont assimilées à des meurtrières. Je demande à tout le monde de revenir à la raison, car ces cas d'infanticide dans une ville cela me donne la chair de poule".

En Afrique

C'est dur d'être handicapé

Des millions d'enfants et d'adolescents vivent avec un handicap en Afrique. La communauté internationale hausse le ton et demande aux familles, aux communautés et aux gouvernements de tout le continent de protéger ces handicapés de la violence, de la discrimination et de l'abandon et de leur donner accès aux services dont ils ont besoin pour grandir en bonne santé et atteindre leur plein potentiel.

Selon l'UNICEF, les informations recueillies dans les pays laissent à penser que 5 à 10 pour cent de tous les jeunes Africains grandissent avec des handicaps. Les principales causes, en plus des maladies génétiques ou de complications lors de l'accouchement, en sont la poliomyélite, la rougeole, la méningite et le paludisme cérébral, ainsi que des soins prénatals et post-natals insuffisants et une mauvaise alimentation entraînant un retard de croissance. À ce jour,



25 des 55 pays africains n'ont toujours pas ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, laquelle stipule que les handicapés ont le droit d'être protégés contre toute forme de discrimination et contre la violence, et qu'ils doivent avoir accès à l'éducation, aux services de santé et à l'emploi. Tout État signataire s'engage à promouvoir l'égalité des chances pour les handicapés.

Le rapport mondial sur le handicap publié en 2010,

conjointement par l'Organisation Mondiale de la Santé et la Banque Mondiale, estime que plus d'un milliard de personnes vivent avec un handicap, soit environ 15% de la population mondiale, avec un taux de prévalence élevé dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. La même source fait état d'un taux de handicap infantile pouvant aller jusqu'à 12,7% dans lesdits pays. Cependant, comme pour les adultes handicapés et indépendamment des causes de leurs déficiences (maladies, pratiques traditionnelles, pauvreté...), les enfants handicapés font souvent face au non respect de leurs droits humains. Aussi sont-ils souvent victimes de discrimination et de marginalisation, ne bénéficiant pas toujours d'une éducation et d'une formation professionnelles appropriées pour accéder plus tard au marché de l'emploi, vivre de façon indépendante. En outre, le non respect de la législation en vigueur à l'égard des handicapés en général, et des enfants en particulier, dans divers domaines de la vie sociale, ne facilite pas toujours la reconnaissance de leur dignité. Il s'agit pour les Etats Africains de s'engager pour le bien-être des handicapés et partant, du devenir du continent.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1134 DE LOTO BENZ DU 10 OCTOBRE 2012

Le tirage de Loto Benz de ce mercredi 17 Octobre 2012 porte le N°1135

Le tirage de mercredi dernier a permis, à de nombreux parieurs de la LONATO de remporter d'importantes sommes d'argent. Ainsi, à LOME, KPALIME, NOTSE et AMLAME, des gros lots ont été enregistrés.

Les opérateurs 6926 et 6127 basés dans la capitale ont recensé respectivement un lot de 600.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA.

A KPALIME, les points de vente 4043 et 4017 ont chacun fait le bonheur d'un parieur qui a remporté la somme de 500.000F CFA

Les opérateurs 2212 et 2381 situés respectivement à NOTSE et AMLAME ont répertorié un lot de 575.000F CFA et un lot de 600.000F CFA

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1135 de LOTO BENZ du mercredi 17 Octobre 2012

Numéro de base

22

38

35

34

73